

STOP DRIVE = INTERDICTION DE ROULER

Protégeons nos familles

AIRBAGS TAKATA DÉFECTUEUX :

**MOBILISATION GÉNÉRALE POUR
LA SÉCURITÉ EN MARTINIQUE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAMPAGNE TAKATA MARTINIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 24 novembre 2025

Depuis plusieurs années, les constructeurs automobiles et les concessionnaires de Martinique mènent une campagne de rappel d'envergure pour remplacer en urgence les airbags **Takata**, identifiés comme potentiellement mortels. À ce jour, près de 19 000 véhicules ont été sécurisés, mais 14 000 circulent encore avec un airbag défectueux de la marque Takata, exposant leurs occupants à un risque grave et potentiellement mortel.

LANCEMENT DU 2^{ème} VOLET DE L'ACTION COLLECTIVE DES CONCESSIONNAIRES DE MARTINIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE.

Après une première campagne de communication lancée en juin 2025, renforcée par plusieurs opérations de contrôle en juillet (plus de 1 500 véhicules vérifiés), les distributeurs automobiles de Martinique en partenariat avec la préfecture, déploient un **nouveau volet de la campagne TAKATA**, avec une communication renforcée sur tout le territoire à partir du 25 novembre 2025.

L'objectif : accélérer significativement le retrait des airbags Takata encore présents sur un véhicule en circulation sur dix en Martinique.

Pour toute question concernant la sécurité TAKATA, la vérification d'un véhicule ou la prise de rendez-vous, les usagers martiniquais disposent d'un **call center unique et gratuit**, du lundi au vendredi de 8h à 17h.



0805 38 60 40

Numéro unique et gratuit

Remplacement : simple, rapide et gratuit

Les concessionnaires rappellent que :

- **l'opération de remplacement est totalement gratuite,**
- **les pièces sont disponibles,**
- **les rendez-vous sont prioritaires,**
- **l'intervention dure entre 30 et 90 minutes selon les modèles**

UN RISQUE EXTRÊME EN ZONE TROPICALE :

Les airbags Takata, installés entre 1996 et 2019, présentent un risque avéré d'explosion. Leur dégradation est fortement accélérée dans les zones tropicales, caractérisées par une chaleur constante, une humidité élevée et une forte salinité. Les études des constructeurs confirment que les probabilités de défaillance sont nettement plus élevées dans les territoires ultramarins. Ce n'est pas un hasard si la majorité des décès recensés en France liés à ce dispositif sont survenus en Outre-mer.

UN MESSAGE ESSENTIEL : CHAQUE JOUR COMPTE

Un airbag défectueux représente un danger immédiat. La préfecture de la Martinique et les distributeurs automobiles de Martinique appellent tous les propriétaires de véhicules concernés à agir **sans délai** pour protéger leurs familles et contribuer à éliminer définitivement ce risque du parc circulant martiniquais.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Les rendez-vous sont rapides et prioritaires
- L'opération est gratuite
- Le remplacement des airbags TAKATA dure entre 30 à 90 minutes
- Toutes les concessions agréées sont approvisionnées en pièces

DEUX MANIÈRES DE VÉRIFIER SI VOTRE VÉHICULE EST CONCERNÉ

COMMENT ÇA MARCHE ?



0805 38 60 40

Numéro unique et gratuit

Du lundi au vendredi de 08h à 17h.

Un simple appel suffit. Munissez-vous :

- de votre numéro
d'immatriculation

- ou de votre numéro VIN
(numéro de châssis).

Ou rendez-vous sur le site internet :

<https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata>

Vous saurez rapidement si votre véhicule est concerné.

Rapide, fiable et accessible à tous.

QU'EST-CE QU'UN VIN ? ET OÙ LE TROUVER SUR SA CARTE GRISE ?

Le numéro VIN (Vehicle Identification Number)
d'un véhicule apparaît au moins sur la plaque constructeur,
sur le châssis et sur la carte grise.

Cette formulation se traduit par
"numéro d'identification du véhicule".

Il s'agit d'un numéro unique attribué à chaque véhicule fabriqué.
Composé d'une suite alphanumérique de 17 caractères,
il permet d'identifier précisément un véhicule.

Le numéro VIN se trouve au repère E
du certificat d'immatriculation.

Pour les cartes grises ancien format,
le numéro VIN est indiqué dans la section
Numéro d'identification.

D.1	MARQUES		
D.2	VERSION		
D.2.1	MCT5432PY315		
D.3	MODELE		
F.1	1915	F.2	1915
G	3030	G.1	1307
J	M1	J.1	VP
K	e2*2001/116*0317*02	J.2	CI
P.1	1900	P.2	90
Q	0,06	S.1	5
U.2	3000	V.7	155
X.1	VISITE AVANT LE 06/07/2011		
Y.1	178,35	Y.2	
Y.3		Y.4	
Y.6		Y.6	178,35
H			
I	04/12/2009		
Z.1			

Pour le Ministère de l'Intérieur et par délégation,
le sous-directeur de la circulation
et de la sécurité routières

SPECIMEN

2M26000534680

IMPRIMERIE NA

VOUS AVEZ VENDU VOTRE VÉHICULE ?

Si vous avez reçu un courrier de rappel, même pour un véhicule que vous ne possédez plus :

- transférez-le au nouveau propriétaire,
- ou informez votre ancienne concession.

**Un simple geste peut éviter un drame.
Votre responsabilité peut sauver une vie.**

LE VÉHICULE EST EN ÉPAVE ? OU IMMOBILISÉ ?

Si le véhicule ne roule plus, contactez-nous via les lignes dédiées et/ou transmettez-nous l'attestation justifiant de l'immobilisation.

Un véhicule équipé d'un airbag Takata reste dangereux même en cas d'immobilisation.

PAS DE TEMPS À PERDRE !

Un airbag défectueux n'attend pas.

**Un simple appel
peut sauver une vie.**